



Numéro 42 / juillet 2021

Le Noirmont Info

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous remettre :
Le Noirmont Info n° 42
en vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas d'y porter.

Le conseil communal

Administration / ouverture guichet

Lundi au mercredi 8h-12h – 17h-18h
Jeudi 8h-12h
Vendredi 8h-12h – 14h-17h

📞 Secrétariat 032 953 11 15
📞 Caisse 032 953 11 16
📞 Cont. hab. /AVS 032 953 12 15
Courriel commune@noirmont.ch
www.noirmont.ch

Vacances d'été.

**Nos bureaux seront fermés du
19 juillet au 9 août 2021**

BREVES DES SERVICES COMMUNAUX

ADMINISTRATION INFORMATIONS CONTRÔLE DES HABITANTS

Passeport / carte d'identité

Nous vous suggérons de vérifier la validité de vos documents d'identité. Dans le cas où vous devez les renouveler, il s'agit de vous adresser au :

Bureau des Passeports et des légalisations
1, Rue du 24 Septembre
2800 Delémont
Tél. 032 420 50 00

Prendre rendez-vous soit par téléphone ou par Internet par www.jura.ch/passeport

INSCRIPTION AU CHÔMAGE

Changement dès le 1^{er} juillet 2021, suite à une révision de la législation fédérale sur l'assurance chômage.

Les inscriptions au chômage devront se faire au guichet de l'ORP à Rue Bel-Air 5 à Saignelégier ou via la plateforme informatique : www.job-room.ch

Vous aurez toutefois besoin d'une attestation de domicile, document à demander au Contrôle des habitants (032 953 12 15)

Pour ce qui nous concerne c'est avec plaisir que notre Commune a contribué à servir la population en accueillant les personnes au chômage pour leur inscription et en souhaitant leur avoir apporté parfois soutien et conseils, cette mesure ayant été prise par le Département de l'économie sans concertation avec les Communes.

COVID-19 : état général de la situation et impacts sur les activités communales

Le Canton du Jura a levé l'état de nécessité et procédé à une mise à jour de l'ordonnance cantonale COVID. Le dispositif cantonal se calque sur les nouvelles mesures fédérales et abandonne les dernières mesures propres au Jura. Ainsi, l'obligation d'annoncer des manifestations de plus de 50 personnes est levée, contrairement à la procédure d'autorisation des manifestations de plus de 1000 personnes (grandes manifestations) qui reste, elle, obligatoire (hotline, 032 420 99 00 ou par courriel).

Quels sont les impacts pour les activités des communes et autres corporations de droit public ?

D'une façon générale, le port du masque n'est plus obligatoire à l'extérieur. Il n'est également plus obligatoire sur le lieu de travail, cependant aux guichets des administrations le port du masque est toujours requis.

Concernant les réunions, le nombre de participants aux séances internes (conseil communal, syndicat, commissions ou groupes de travail) n'est plus limité que par les distances (1,5 m) et la capacité des salles.

Quant aux assemblées législatives des communes, elles se tiennent avec le port du masque ou en respectant la distance de 1,5 m entre participants. Le nombre de participants n'est pas limité, la dimension des locaux doit être adaptée pour garantir la distance minimale entre les participants. Ces règles doivent permettre d'éviter les mises en quarantaine des personnes non vaccinées ayant participé à une séance interne ou une assemblée.

INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

MAIRIE

Administration générale – police et police des constructions - action sociale - finances – zone AIC - PAL

Dicastère M. Gabriel Martinoli, maire

CONSEIL COMMUNAL

Nous sommes au complet !

Vous m'avez confirmé de belle manière au poste de Maire, je vous en suis reconnaissant et je tiens à vous remercier.

Je mesure la grandeur de la tâche qui m'attend, fonction que j'ai déjà testée et pratiquée jusqu'à cette élection officielle et je ferai en sorte de ne pas vous décevoir.

Je souhaite la plus cordiale des bienvenues à Amandine Miserez, représentante du Parti libéral radical à qui revenait ce siège et lui souhaite plein succès dans son mandat. Je n'ai aucune crainte quant à ses compétences et j'ai pu le vérifier dès son entrée en fonction.

Nous sommes donc blindés pour la fin de cette législature !

Toutes et tous conseillères et conseillers auront à cœur d'assumer et de mener à bien les projets et travaux dans chacun de leur dicastère. Il nous reste 18 mois et je suis certain que chacune et chacun s'attèlera à concrétiser un maximum des objectifs qu'elles ou qu'ils se seront fixés.

De mon côté, ma reconversion du dicastère des travaux publics (immensément intéressant) au poste de maire change quelque peu. Les finances dans quoi j'ai trempé durant ma carrière active me donneront l'occasion de réactiver mes petites cellules comptables.

POLICE

Je serai attentif à mon rôle de responsable de la police communale et police des constructions, je veillerai à la sécurité de nos enfants sur la voie publique (marquage de zone de sécurité, mandat au Bureau de préventions des accidents BPA). Je

vais faire installer régulièrement notre radar (sympa) dans les endroits sensibles en comptant sur la vigilance des conducteurs face aux dangers pouvant subvenir à tous moments. Si cela ne devait pas suffire, nous allons procéder à la pose du radar payant, ce que nous ne privilégions pas spécialement. L'agent de sécurité a le mandat de surveillance régulière du quartier des écoles et des zones de parcs, il a également le devoir de surveiller et de dénoncer les propriétaires de chiens errants. L'ordre public fait également partie de ses tâches. Si vous le rencontrez ici ou là, cela doit vous rassurer et c'est son rôle.

Bien d'autres tâches me sont confiées et m'attendent encore et je m'y attèlerai au fur et à mesure des jours qui passent.

COVID

Merci à vous toutes et tous de vous être accrochés et cramponnés depuis plus d'une année à cet espoir de la fin de cette pandémie. Toutes ces encourageantes nouvelles annoncées seraient-elles les bonnes ? J'y crois et je vous demande d'y croire aussi.

PERSONNEL

Martin Amstutz notre apprenti auprès de la voirie, vient de terminer de belle manière son apprentissage d'agent d'exploitation.

Merci et tous nos vœux pour ton futur Martin.



Dès le 1er août 2021

M. Alexandre Veya, qui sera notre nouvel apprenti auprès de la voirie dans le but d'obtenir le diplôme d'agent d'exploitation. Une cordiale bienvenue à lui.

Fidélité ...

Olivier Villat, notre responsable de la voirie a fêté 20 années de fidélité au sein de notre Commune, sincères félicitations à lui pour sa précieuse collaboration.

... et pour l'administration communale

Lilou Müller notre apprentie d'Administration vient de terminer brillamment son apprentissage d'employée de commerce.

Lilou Müller souhaite parfaire sa formation dans le but d'obtenir la maturité commerciale sur deux ans en emploi. La Commune a répondu positivement à sa demande et Lilou poursuivra son emploi à la mairie sur 2 ans pour un 40% et suivra sa formation à l'école Ester-CIFOM de La Chaux-de-Fonds.

Un poste d'apprenti-e sera à nouveau ouvert pour 2023.



Sincères félicitations à nos apprentis, notre Commune est fière de vous. Nous vous souhaitons un futur plein de réussites.

POLICE

Rappel : Les chemins piétonniers sont strictement interdits à la circulation de voitures...et ce principalement durant la saison d'hiver, où systématiquement certains usagers se permettent de les emprunter sans gêne et en plus de passer

sur les terrains de privés en causant des dégâts inadmissibles.

Chemins piétonniers plus spécifiquement concernés :

- ❖ Entre les Rues des Labours et des Andains
- ❖ Entre les Rues des Anémones et des Finages

L'arrêté d'approbation du règlement du trafic de la Zone 30, Rue de la Côte est validé et confirmé par le Canton.

La procédure est ainsi bouclée et nous pouvons passer à la mise en place des signaux, marquages et îlots.

Tout se passera ces prochaines semaines. Merci pour votre patience.

Rappel zone 30

Découvrez les principales règles de circulation dans ces zones à vitesse réduite, qui sont de plus en plus nombreuses.



<https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/regles-de-circulation/zones-20-et-30.php>

Voisinage

Ponctuellement nous avons des plaintes quant aux affaires de voisinages. Pour rappel cela reste strictement du domaine privé. Toutefois, il est vrai que pour une bonne entente il s'agit de respecter son voisinage et par exemple serait de bon ton de communiquer tant soit peu – de respecter les dimanches et jours fériés – de veiller à passer sa tondeuse ou couper son bois dans des heures

durant lesquelles le voisinage n'est pas au repos (éviter les heures de repas) etc... ceci afin de mieux vivre ensemble. Merci à vous

Gabriel Martinoli

EAUX – STEP et canalisations – PGEE – PGA – déchets

Dicastère Mme Florence Girard

ECOPOINT

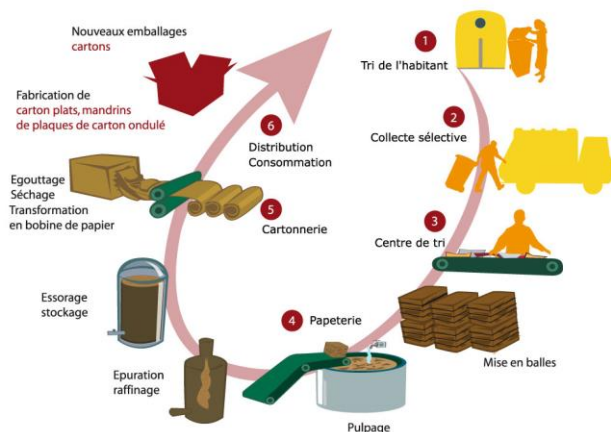
Après la collecte du verre, voici :

Notre filière tri et recyclage du carton

Seul le carton propre et dépourvu de matières plastiques / sagex / briques boissons peut être déposé dans la benne prévue à cet effet. A l'Ecopoint, la benne de 36 m³ contient en moyenne 2 tonnes de carton. On a constaté 1,5 tonnes si des cartons sont en vrac et jusqu'à 2,5 tonnes si les cartons sont aplatis. Nos prestataires Precycling et Hurni se chargent de l'évacuation des bennes qui se monte à 300.-/transport. Le carton part en filière de recyclage. D'abord dans un centre de tri pour être acheminé dans une cartonnerie telle que Model AG à Weinfelden ou Papier Remettler à Steinhausen. Lorsque les cartonneries suisses saturent, le carton peut être vendu en France ou Allemagne. Le marché du carton est en constante fluctuation, il se peut que nous ayons à payer 50.-/tonne et le mois suivant recevoir 65.-/tonne selon l'offre et la demande. Lors de rétribution, plus le carton est propre, meilleur en sera la taxe. En aucun cas, le carton n'est brûlé en usine d'incinération. De plus, cela serait beaucoup plus cher car il faudrait payer 170.-/tonne.

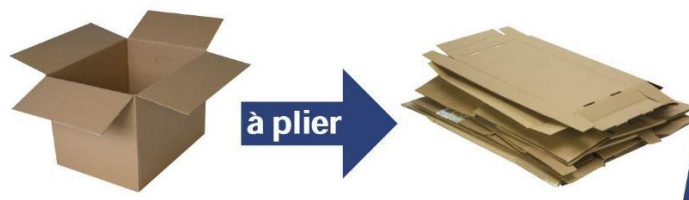
Pour le Noirmont, voici quelques chiffres concernant le tonnage du carton:

2017	54 tonnes	2018	50 tonnes
2019	50 tonnes	2020	44 tonnes





De manière générale, nous avons constaté un bon respect des consignes du tri du carton : la qualité est bonne. Le Conseil communal tient à remercier toutes les citoyennes et tous les citoyens pour leur implication et leur civisme. Dans un souci d'économie, nous ne commandons le vidage de la benne que lorsqu'elle est pleine. La quantité de cartons déposée varie de semaine en semaine, il peut donc arriver qu'elle déborde avant l'arrivée de la nouvelle benne vide.



Je ne dépose pas **les briques de boissons et cartons sales** dans la benne carton, je les jette dans les sacs taxés via le molok.



Je retire **les sagex, les cerclages, scotchs et plastiques** et je les jette dans les sacs taxés via le molok.

**Restez zen devant la benne !
Si c'est plein, revenez demain !**



Déchets

Zéro déchets ou presque

Nouveauté aux encombrants : Récolte de deuxième main par **REGENOVE**

Depuis 2019 avec une pause COVID de quelques mois, vous aurez remarqué la présence de **REGENOVE** récoltant vos meubles et objets en bon état. Ce qui ne veut pas dire que tout est pris, seul un tri sélectif est organisé par deux employés de l'entreprise **REGENOVE**.

Qui est **REGENOVE** ? Depuis 1994, le CSP Berne-Jura s'engage concrètement en faveur des demandeuses et demandeurs d'emploi à travers la mise à disposition d'emplois temporaires et de soutien à la candidature dans le cadre de Regenove, son entreprise de réinsertion professionnelle par l'emploi et la formation à Tramelan.

« Notre service de ramassage prend en charge meubles, habits, bibelots et autres objets en bon état »

REGENOVE offre un emploi non rémunéré (volontariat) à mi-temps – avec un encadrement adéquat – à des personnes au bénéfice de l'aide sociale souhaitant mettre leurs compétences en valeur, cela permet également d'assurer l'approvisionnement des différents départements de Regenove et de son magasin.

Le magasin **REGENOVE** est une grande surface de seconde main situé à Tramelan, Rue de la Promenade 14.

Pourquoi la seconde main ?

- Eviter le gaspillage, trouver un article insolite ou vintage: les brocantes et autres magasins de seconde main attirent un public grandissant. Aujourd'hui, c'est une sorte de recyclage qui permet aux objets de continuer à vivre. La seconde main permet à de nombreuses personnes d'accéder à des produits qu'elles n'ont pas les moyens ou l'envie d'acheter neufs.
- C'est meilleur pour l'environnement : Le réemploi offre des bénéfices directs pour l'environnement :
 - Tant qu'on réutilise un objet ou un appareil, on lui évite de devenir un déchet.
 - Réutiliser un objet permet aussi de ne pas en acheter un neuf, soit une sacrée économie de ressources (matières premières et énergie nécessaires à la fabrication de l'objet neuf).

Résultats campagne micropolluants juin et octobre 2020

La Commune vous informe que les échantillons prélevés aux mois de juin et octobre 2020 présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales. L'eau potable est bonne. La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires.

Vous trouverez les infos détaillées de cette campagne en vous référant au dernier Noirmont Infos de décembre 2020.

Les résultats détaillés analyses eaux potables, eaux usées, sont publiés sur le site de la Commune du Noirmont www.noirmont.ch et par affichage à la Commune.



Notre eau et notre source

Notre Commune possède sa propre source captée dans les Côtes du Doubs et bénéficie d'un apport en complément via le SEF (Syndicat des eaux des Franches-Montagnes). Le captage d'eau de source nécessite une optimisation pour une sécurité de l'exploitation. De ce fait, des zones de protection ont été établies et ce depuis 2004. La quasi-totalité du village est en zone S3.

Que veut dire zone S3 ?

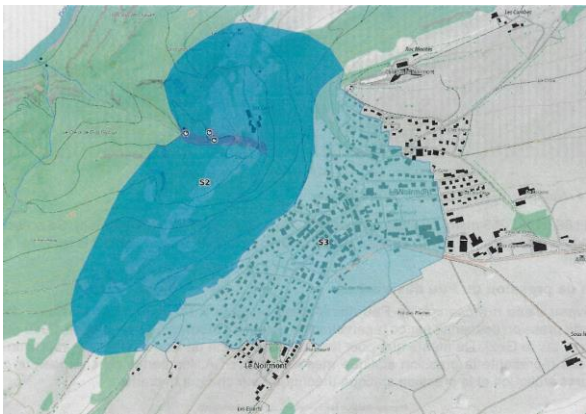
Les eaux souterraines sont les eaux qui, après infiltration dans les couches superficielles du sol, se retrouvent dans les nappes souterraines. Elles alimentent également les cours d'eau et garantissent les débits de ceux-ci en période d'étiage (débit minimal d'un cours d'eau).

La particularité du canton du Jura est liée à sa géologie: son sous-sol est en effet principalement karstique. Il en résulte une circulation des eaux souvent très rapide avec une filtration et une autoépuration très faibles et un régime

hydrologique caractérisé par de fortes variations de débit. Les bassins d'alimentation des sources sont par conséquent très étendus et les zones de protection couvrent souvent plusieurs kilomètres carrés.

Afin de protéger les aquifères souterrains (terrain perméable ou poreux qui permet le captage de l'eau), des zones de protection ont été délimitées. Les zones S de protection définissent des portions du territoire pour lesquelles des restrictions d'utilisation ou d'exploitation du sol sont établies. Ces zones sont subdivisées en fonction de la vulnérabilité des terrains à la pollution (vitesse de circulation de l'eau dans le sous-sol, présence de gouffres, dolines..., épaisseur de la couverture protectrice), comme suit:

- S1: zone du captage
- S2: zone de protection rapprochée
- S3: zone de protection éloignée



La qualité des eaux souterraines captées est surveillée dans le cadre de l'autocontrôle exercé par les Communes ou les syndicats distributeurs d'eau. L'Office de l'environnement (ENV) collabore également au Réseau national d'observation de la qualité des eaux souterraines Naqua, qui suit l'évolution à long terme de plusieurs familles de substances polluantes.

Plusieurs facteurs peuvent altérer la qualité des eaux souterraines. Ce sont, notamment:

- ❖ l'utilisation de pesticides et d'engrais
- ❖ les sites contaminés (par exemple, pollutions par des solvants chlorés)
- ❖ la production d'eaux usées par les ménages et les voies de communication

Pour préserver l'eau et l'environnement, il est essentiel de **supprimer l'utilisation des produits polluants** tels que produits ménagers toxiques, détergents, solvants, colles, produits phytosanitaires, pesticides, huiles, en fait tous les produits dangereux pour la santé et l'environnement.

Commission des eaux et STEP

En pause, la commission des eaux a été remise en fonction en 2020. La situation sanitaire aura quelque peu perturbée les dossiers liés au réseau d'eau de la Commune et l'avancement de ces derniers. En tant que présidente de cette commission, je puis vous présenter les membres et les remercie par avance de leur engagement.

Présidente : Florence Girard – Secrétaire : Jeanne Cattin – Membres : Christiane Boillat – Matthieu Butillon – Romain Clerc – François Gigon – Michel Haegeli – Daniel Baumann – Olivier Villat

Nous restons à votre disposition pour toutes questions ou interrogations.

ECOL'EAU ...

L'eau est un bien essentiel à l'homme. Chaque année des millions de litres sont perdus à cause de mauvaises habitudes et de mauvais comportements. En étant responsable on peut, chaque jour, réaliser des économies conséquentes qui soulageront la planète. En mettant bout à bout ces petits gestes du quotidien, nous pouvons éviter la perte d'une immense quantité d'eau.

Economisons l'eau, respectons-la !

Il faut boire l'eau en pensant à sa source ...

Bel été et bonnes vacances à tous !

Florence Girard

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CONSTRUCTION – PAL

Dicastère M José Oppliger

JURAC / Permis de construire en ligne

Le canton du Jura poursuit sa transition numérique avec JURAC, l'application électronique pour le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire. La digitalisation devrait permettre d'augmenter l'efficacité et l'efficacité des processus, en améliorant les flux d'information entre les nombreux acteurs qui interviennent sur les demandes de permis de construire (requérants, architectes, communes, services cantonaux, établissement cantonal d'assurance, etc.). A titre d'exemple, un requérant ou son architecte recevra des notifications permettant de suivre le traitement du dossier ou demandes à fournir des compléments en cas de besoin.

Après une première phase d'introduction auprès de sept communes durant le premier semestre 2021, l'application est ouverte à toutes les communes.

A savoir :

À partir du 1^{er} juillet 2021, tous les dossiers de demande de permis de construire – petits et grands – sur le territoire communal doivent être déposés et traités avec l'application JURAC. Celle-ci est à disposition sous la rubrique Environnement / Constructions du guichet virtuel de l'État sous <https://guichet.jura.ch>. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sous <https://www.jura.ch/jurac>.



José Oppliger

Bâtiments – Tourisme – camping – Gestion de l'Espace polyvalent – pompiers SIS – Crèche UAPE et Espace jeunes

Dicastère M. Michel Joly

Saut en longueur

C'est un projet qui a été mis en veilleuse par les législatures précédentes et qui a été repris par la législature actuelle. Le saut en longueur fait partie des disciplines sportives que l'école et les sociétés sportives utilisent régulièrement dans leurs disciplines, dès lors il était opportun de le remettre en état.



Place de basket

L'école secondaire du Noirmont a été parmi les pionnières, avec quelques autres écoles jurassiennes à explorer le modèle OOP4 (option professionnelle) pour les enfants de 10 et 11^{ème} harmos.

En fait ces groupes d'élèves développaient lors de chaque début de cycle OOP4 un projet spécifique qu'ils menaient avec leurs enseignants et d'autres partenaires extérieurs.

Le projet de l'année 2017 était l'aménagement d'une place de basket ainsi que la construction de gradins.

Les gradins ont été construits par les élèves de la volée 2017 – 2018. C'est seulement en 2021 que la place finale a pu voir la fin de sa réalisation. L'espace bitumé de la halle polyvalente avait été mis à disposition du groupe Detech lors de la

construction de son nouveau site de 2018 à 2019 puis un nouveau revêtement a été posé.

C'est avec une patience extraordinaire et la détermination notable de quelques membres du Conseil communal que cette place est maintenant disponible à toutes et tous. Ce dont je me réjouis.



Tableau d'affichage/Beamer

C'est un outil qui sera utilisé principalement par l'école pour l'organisation de différents jeux. Il sera utile pour toutes les sociétés sportives et le tournoi annuel d'unihockey qui se déroule en fin d'année. Le beamer permet d'organiser les Assemblées communales importantes à la halle et cette mise en place facilitera également les diverses organisations de fêtes ou spectacles pour les utilisateurs de la halle et pour nos sociétés ou associations locales.



Gradins terrain de foot Sous la Velle

Grâce au soutien financier de notre Commune, le FC Franches-Montagnes a pu mettre à disposition de ses supporters des gradins côté nord du terrain.



Pour ma part, je vous donne déjà rendez-vous pour 2022 dans le cadre de l'organisation future de « Le Noirmont bouge », manifestation programmée pour juin 2022

Joly Michel

TRAVAUX PUBLICS – H18 – VOIRIE – ECLAIRAGE – ROUTES ET CIMETIERE

Dicastère : Mme Amandine Miserez

Cimetière

Il est constaté depuis quelque temps des vols de statuette, plantes ou pots au cimetière. Nous le déplorons et remercions par avance les auteurs de trouver si possible d'autres occupations. Respecter nos morts et le deuil des vivants fait aussi partie du vivre ensemble. Merci à vous.



Travaux - information

Dans les prochains mois, il y aura des nombreux travaux dans l'ensemble du village, notamment pour l'installation de la fibre optique sur la Commune. Ces travaux seront réalisés par le groupe E.

Des travaux également pour La Goule SA qui va déplacer et renforcer des lignes à moyenne et haute tension.

Tout cela engendrera des ouvertures de chaussée par endroit avec également la pose de signaux lumineux à la sortie du village direction Saignelégier.

Nous remercions les riverains de faire preuve de prudence et de patience.

Amandine Miserez

AGENDA

Se référer au site communal, l'agenda sera mis à jour selon les directives liées à la crise sanitaire encore non réglée à ce jour. Merci pour votre compréhension.

AUTRES ASSOCIATIONS

PARC DU DOUBS PNRD

La Fritillaire pintade

Depuis 2011, la Fritillaire pintade fait l'objet d'un programme de renforcement sur les rives du Doubs, mené par le Parc du Doubs et le Jardin botanique de Porrentruy. La construction de barrages, le changement des pratiques agricoles et la cueillette des populations résiduelles ont contribué à la quasi disparition de cette magnifique petite tulipe sauvage. Dans la commune, deux sites font l'objets de plantations de bulbes et de suivi annuel des populations de fritillaire. L'un des deux voyait pousser ponctuellement 1 à 3 fritillaires, malheureusement souvent cassées ou cueillies. Cette année, 10 fritillaires ont pu être observées, dont 7 en fleurs.

C'est toujours un nombre très faible mais il donne espoir que d'ici à long terme une population puisse se rétablir.



Protéger les milieux des sources

Le Parc du Doubs propose des aménagements permettant de protéger les milieux des sources. En collaboration avec la Commune du Noirmont, deux sources situées sur les pâturages communaux du Cerneux-Crétin et des Prés-Derrière vont être revitalisées au début de l'automne.

Ces mesures simples et peu coûteuses consistent à clôturer la source afin de la protéger du piétinement. Pour laisser la possibilité aux agriculteurs de continuer à utiliser l'eau pour leur bétail, des aménagements sont également proposés (abreuvoirs avec flotteur et des citernes). La biodiversité spécifique à ces milieux, constituée principalement d'invertébrés comme les larves de trichoptères et éphémères, est ainsi préservée.

Visite des murs en pierres sèches

Le 11 septembre prochain, rendez-vous Sous-le-Terreau (Le Noirmont) pour une visite autour des murs de pierres sèches dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

Le public est invité à découvrir l'histoire de ces murs, leur technique de construction et la biodiversité qu'ils abritent. Visite guidée offerte avec la participation de trois experts. Départs à 10h00, 11h00, 14h00 et 15h00. Inscriptions à inscription@parcdoubs.ch.



Espace Jeunes

Quelques infos au sujet de l'Espace Jeunes du Noirmont:

L'Espace Jeunes est un lieu de rencontre et de divertissement où les jeunes franc-montagnards se rencontrent. Ils y jouent au billard, au babyfoot, aux jeux de société, à la Wii et à tant d'autres choses qui rendent cet endroit attrayant. Il propose aussi de nombreuses activités extérieures comme Europa Park, le Skate Park, parfois une Escape Game et des soirées sportives.

L'accès au centre est facilité par sa gratuité. Les quelques activités payantes sont proposées à des prix abordables - souper à 3.- le vendredi.

L'Espace Jeunes est un lieu d'expérimentation avec un large champ de possibilités. Les règles visent à promouvoir des attitudes responsables chez les jeunes individus.

Cette structure répond aux missions de l'animation socioculturelle ainsi qu'à celle d'un comité directeur. A ce sujet, le comité est actuellement à la recherche d'un membre. Si vous êtes curieux de connaître les coulisses de ce laboratoire destiné à l'animation et la prévention pour la jeunesse, vous pouvez sans autre nous envoyer un mail ou un message à l'adresse suivante :

espacejeunes-fm@bluewin.ch

Ou par téléphone au 032 953 11 28

Vous trouverez des informations au sujet de l'Espace Jeunes des Franches-Montagnes sur Facebook – Instagram et sur notre site internet <https://www.espacejeunes-fm.ch/> notamment le

rapport d'activité 2020 avec toutes les péripéties et les événements de l'année passée.

Ce texte a été rédigé par Tania Savary (apprentie en fin de formation) et Léna Choffat.



SWISSCOM fibres optiques

Les travaux de Swisscom sur le village du Noirmont pour la mise en place du haut débit sont prévus en deux phases de plusieurs étapes et lots:

- la 1ère phase des travaux, concerne majoritairement l'espace public. Swisscom va tirer les câbles de fibres optiques dans les grands axes routiers de la Commune. Ces Travaux sont prévus du 28.06.2021 au 09.08.2021.

- la 2ème phase Swisscom va veiller au tirage de la fibre optique dans les quartiers, pour alimenter les clients. S'agissant là principalement de travaux dans des parcelles privées les demandes vous parviendront prochainement par lot de travail et seulement si nécessaire.

Afin de gêner le moins possible les automobilistes et les riverains de la Commune Swisscom projette de commencer le tirage de la fibre par le Nord de la Commune et de finir au Sud.

Bibliothèque communale et scolaire Le Noirmont



Heures d'ouverture : Lundi 17h00 – 19h00
Mardi 14h00 – 17h00
Vendredi 08h30 – 11h30

Adresse : Rue des Collèges 4a
2340 Le Noirmont

Mail : bibliotheque@noirmont.ch

La bibliothèque sera fermée durant les vacances scolaires **du lundi 5 juillet au vendredi 13 août**.

En espérant que les activités reprendront normalement à la rentrée, je vous invite **samedi 28 août** à l'action « Né pour lire ». A cette occasion l'association Bain de livres proposera une animation pour les tout-petits devant la bibliothèque de 10h à 12h.

Je vous souhaite de belles lectures estivales !

La bibliothécaire

Danielle Paratte Steiger



*Et toutes et à tous un bel
été et de belles vacances.*

Le conseil communal